

de troubles entre le salariat organisé et le gouvernement. J'espère bien me tromper, mais d'après les indices qui me sont parvenus du mouvement syndical ouvrier ce sera là l'ultime conséquence de l'adoption de cette mesure, à moins qu'on n'y apporte des modifications très importantes.

● (4.30 p.m.)

Cela a certainement été confirmé, monsieur le président, aux auditions qui ont eu lieu à Washington lorsqu'un des représentants officiels des Travailleurs unis de l'automobile, M. Leonard Woodcock, vice-président, témoignant devant le comité, déclarait comme en fait foi son mémoire, à la page 12:

... Il sera impossible de mobiliser à l'avenir l'appui des syndicats ouvriers pour la libéralisation des échanges commerciaux, à moins d'être assurés d'une aide importante et jusqu'à ce que cette aide soit manifeste.

Le vice-président américain de ce syndicat avertissait donc à cet instant le gouvernement qu'à moins d'une protection presque complète, l'effectif ouvrier allait se soulever et s'opposer aux politiques commerciales modifiées qu'un grand nombre d'entre nous jugent nécessaires pour ajuster nos pratiques commerciales à celles du monde moderne.

Nous devrions examiner les propositions actuelles en elles-mêmes en vue de les appuyer. Je le répète, la première et la plus évidente a trait à la limitation. Comment expliquer à un ouvrier que comme vous allez vous dispenser de ses services, bien qu'il n'y soit pour rien, il recevra seulement 65 p. 100 de son salaire habituel?

**L'hon. M. MacEachen:** 75 p. 100.

**M. Scott:** Le chiffre peut aller jusqu'à 75 p. 100, pourvu qu'il ne dépasse pas la moyenne générale de 65 p. 100. Néanmoins, même s'il s'agit de 75 p. 100, comment l'ouvrier va-t-il s'arranger pour récupérer le reste de la somme? Pourquoi serait-il obligé d'accepter cette réduction de salaire, par suite d'une initiative de votre part, absolument indépendante de sa volonté? La plupart de ces gens, tout comme nous d'ailleurs, ont déjà pour ainsi dire dépensé leur salaire d'avance et ils ne sauraient accepter une réduction de 25 ou de 35 p. 100 dans leur revenu.

Le ministre a admis de bonne grâce que même ces prestations peuvent nous paraître généreuses si on les compare à celles du fonds d'assurance-chômage, qui ont toujours été un sujet de honte de toute façon; mais ce n'est pas parce que le chiffre de 36 p. 100 est dérisoire que celui de 62 ou 65 p. 100 va nous paraître suffisant.

Je recommanderais avec instance au ministre d'examiner sérieusement l'opportunité de proclamer en ce moment les principes de vigoureux ajustements commerciaux acceptés et adoptés ailleurs dans le monde. Je suppose que le gouvernement en a pris son parti et que tout ce qu'on dira de ce côté-ci de la Chambre n'y changera rien, mais je pense qu'il adopte une voie dangereuse qui mènera à beaucoup de disputes et de tension entre les syndicats ouvriers et le gouvernement.

A mon avis, le Syndicat des ouvriers de l'automobile a fait des propositions très raisonnables au gouvernement, lors de sa rencontre avec lui, et je désire les inscrire au compte rendu des délibérations. Il a présenté six points qui, une fois acceptés, auraient garanti son entière coopération, au lieu de la franche opposition qu'il manifeste maintenant. Le syndicat voulait d'abord qu'on embauche de préférence les employés destitués, afin de garantir à ceux que le programme avait privés de leur emploi toute l'aide possible pour demeurer dans l'industrie et pour conserver leurs droits d'ancienneté, leurs pensions, leurs vacances et autres crédits, ainsi que les niveaux de salaires dans cette industrie. N'est-ce pas raisonnable? Cela me semble très régulier.

Deuxièmement, ils voulaient des prestations proportionnelles aux gains, qui seraient payables pendant la période de transfert d'un emploi à un autre ou pendant la nouvelle période de formation. N'est-ce pas tout à fait raisonnable?

**L'hon. M. MacEachen:** Nous leur avons accordé cela.

**M. Scott:** Oui, mais très mesquinement et d'une façon très inéquitable; tout le monde, sauf le gouvernement, en est convaincu.

Troisièmement, ils voulaient des indemnités de déplacement couvrant les frais de transport de l'ouvrier déplacé et de sa famille, ainsi que de ses meubles, après son rengagement ou s'il doit aller à un centre de formation loin de chez lui. N'est-ce pas tout à fait raisonnable? N'est-ce pas raisonnable de demander, quand on est forcé de se déplacer par suite de mesures gouvernementales, un remboursement des frais? Pourquoi l'ouvrier devrait-il les acquitter lui-même?

Quatrièmement, ils ont demandé que le gouvernement fédéral prenne des dispositions pour mettre fin aux méthodes d'embauche injustes en vigueur dans l'industrie, afin que les travailleurs vieillissants pouvant être déplacés puissent obtenir un emploi. Je le répète, qu'est-ce qui n'est pas raisonnable là-dedans? J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi le gouvernement ne pouvait accepter cette proposition.